

I - BUDGET - EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITÉ

Le budget : nous avons voté contre les budgets présentés durant cette mandature en raison de la diminution des crédits de toutes natures (soutien de base aux unités, autorisations de programme, crédits affectés à la gestion des personnels, fonds de roulement, budget social et subventions ADAS...). En outre, en 2004 nous avons dénoncé un Budget de la Recherche (BCRD) qui ne permettrait ni d'atteindre l'objectif des 3 % du PIB consacré à la recherche en 2010, ni de donner les lignes d'une programmation et d'un financement public national récurrent sur plusieurs années, ni de rattraper le cumul des pertes de ces dernières années. Nous avons dénoncé l'absence de plan pluriannuel de l'emploi, dès la mise en oeuvre de la RTT. Les budgets proposés, du fait de l'absence de création d'emplois ouvraient la porte à l'accroissement des précaires et au développement de la sous-traitance. De plus, la direction de l'INRA a supprimé une centaine de postes d'AGT de façon récurrente sur plusieurs années.

La Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) : elle a pour but de définir un nouveau mode de présentation de la Loi de Finance annuelle. Votée en 2001, (à l'unanimité) par les Parlementaires, elle vise à les éclairer sur la manière dont les deniers publics sont dépensés par grande mission assumée par l'Etat, et non plus ministère par ministère (ex : l'INRA dépend de la mission «Recherche et Enseignement Supérieur» et de son Programme 4 «Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources»). La loi prévoit des annexes pour définir des indicateurs de résultats en fonction des objectifs assignés à chacune des administrations et décrits par des «projets annuels de performances». Dans ce nouveau contexte nous craignons que le Conseil d'Administration ne soit ni sollicité sur les glissements budgétaires (les crédits de personnels pourront servir à payer du fonctionnement, mais pas l'inverse) ni même informé *a posteriori*. Les emplois seront présentés en masse globale sans mention des corps.

Le Système d'Information de l'INRA (S2I) : nous avons demandé, d'une part, que le Conseil d'Administration soit destinataire du cahier des charges établi, et, d'autre part, la création d'un comité de surveillance autour de ce projet qui a pris de plus en plus de place dans les différents budgets. La Direction Générale a préféré opérer sans concertation avec les représentants du personnel. La période qui s'annonce risque d'être très difficile à vivre pour les utilisateurs, notamment les administratifs.

II - ORIENTATIONS SCIENTIFIQUES

La CFDT ne peut accepter que les partenaires sociaux soient relégués au niveau de l'accompagnement de la recherche. Nous nous posons la question de la réalité de la construction collective des objectifs scientifiques et nous remarquons le déficit d'animation sur ce point. Le rôle des conseils divers qui existent à l'INRA devrait être de réfléchir et non de simplement recevoir l'information.

Le Comité d'Ethique et de Précaution (COMEPRA) de l'INRA et les OGM : les injonctions faites à la communauté scientifique, par le COMEPRA, d'aller vers les citoyens pour leur donner les moyens d'apprécier les apports et limites des OGM, nous semblent justifiées. Elles interpellent l'INRA qui doit être extrêmement transparent sur son travail. Pour la CFDT, cela implique le respect des travaux expérimentaux au champ, par l'ensemble des citoyens, mais aussi leur financement sur ressources publiques pour assurer leur crédibilité auprès de tous.

L'innovation variétale : la CFDT a exprimé son inquiétude par rapport au désengagement de l'INRA. 35 personnes à temps plein travaillaient sur le sujet en 2000 ; elles ne seraient plus que 15 à court terme. Que vont devenir les agents INRA impliqués dans les activités d'amélioration des espèces abandonnées ? Qu'en sera-t-il du personnel sous statut privé de la filiale Agri-Obtentions ? Les sélectionneurs privés vont-ils du jour au lendemain payer 100 % des coûts des «plate formes d'innovation variétale» ? La CFDT a souligné l'importance de garder des approches «plantes entières» sans se limiter à la seule génomique.

Les brevets : pour être effectivement disponibles aux pays en développement et au monde professionnel, les brevets sur le vivant, largement privatisés dans certains pays, doivent en France, selon la CFDT, être pris par le seul secteur public.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Nationale de la Recherche (ANR) : ce projet, qui préfigure la future ANR, est pour nous dangereux. Nous pensons que c'est au niveau des Instituts de Recherche, dont les frontières peuvent être revues si nécessaires, que doivent être animés de véritables débats contradictoires intégrant l'ensemble du personnel de recherche et les partenaires divers sur les sujets d'intérêt général. Nous sommes attachés à des financements récurrents de la recherche publique dans les laboratoires et non liés à des réponses aux multiples appels d'offre établis on ne sait trop comment. Simplifions les méthodes d'affectation du budget pour éviter que les chercheurs ne passent le plus clair de leur temps à rechercher les moyens de fonctionner.

Les structures scientifiques de l'INRA : la CFDT a revendiqué une stabilité plus marquée des départements de recherche. Les logiques de programmation à court terme ne peuvent attaquer des structures sans qu'un bilan du fonctionnement en soit effectué au préalable.

Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Edition : la CFDT refuse que l'activité d'édition soit privatisée, même sous prétexte d'une mutualisation avec d'autres Instituts. Nous ne pouvons cautionner l'acceptation par l'INRA que le contexte budgétaire public soit peu favorable aux recrutements dans les activités d'appui à la recherche. Pour nous c'est la porte ouverte à la désagrégation progressive des activités de la recherche publique. Toute activité liée à l'INRA doit rester dans le secteur public.